



**Agence interdépartementale Hérault-Gard  
UT GARRIGUES**

## **SOUSSION**

**Je soussigné,  
Demeurant :  
Inscrit aux services vétérinaires sous le numéro:**

Les ruches seront installées à une distance d'au moins 30 mètres des sentiers et chemins à l'emplacement désigné ci-après:

Forêt Communale de:  
Commune de:  
Section et parcelle cadastrale :  
Parcelle forestière :

La présente autorisation est consentie aux conditions ci-après:

Pour une saison du.....

La présente autorisation ne me sera pas renouvelée tacitement. Avant son expiration, je devrai éventuellement solliciter une nouvelle autorisation.

Cette autorisation m'est accordée à titre personnel, précaire et révocable à tout instant.

En application de l'article L 411.2 alinéa 2 du code rural, la présente soumission portant sur l'utilisation de biens soumis au régime forestier ne confère pas à son bénéficiaire le statut de fermage.

Cette autorisation pourra être résiliée sans préavis ni justification de la part de l'ONF en particulier pour défaut de signalisation suffisante. Cette résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité.

Je m'engage à respecter en tout point, l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 1961 réglementant le dépôt des ruches.

Tout emplacement devra être signalé à l'attention des usagers et des tiers de la forêt par des panneaux comportant l'inscription "ATTENTION RUCHES" et le numéro d'inscription aux Services Vétérinaires de l'Hérault. Ils seront placés à proximité des ruches et dans un rayon de 30 mètres.

Je demeure responsable de tous accidents, délits ou incendies qui pourraient être causés par la présente concession.

A ..... Le

Le soumissionnaire:

Copie à la mairie de :